



**HAL**  
open science

## Une agglomération routière et culturelle au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme)

Frédéric Trément

► **To cite this version:**

Frédéric Trément. Une agglomération routière et culturelle au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme). Frédéric Trément. Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires, 2 (t.127, n°606-607), Société des amis de l'Université de Clermont. Alliance Universitaire d'Auvergne, pp.71-89, 2013, Revue d'Auvergne. halshs-01839840

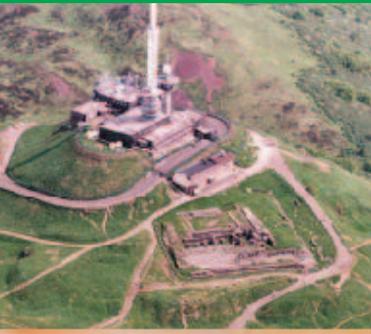
**HAL Id: halshs-01839840**

**<https://shs.hal.science/halshs-01839840>**

Submitted on 12 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# LES ARVERNES ET LEURS VOISINS DU MASSIF CENTRAL À L'ÉPOQUE ROMAINE

Une archéologie  
du développement des territoires

Sous la direction de  
Frédéric Trément

TOME 2

## Une agglomération routière et culturelle au col de Ceyssat (Puy-de-Dôme)

Frédéric TRÉMENT

---

Les recherches archéologiques conduites au col de Ceyssat entre 1999 et 2003 ont mis en évidence l'existence d'une agglomération antique à l'endroit où la voie romaine reliant Lyon et Saintes par *Augustonemetum* franchissait la chaîne des Puys<sup>29</sup>. Implantée à une altitude comprise entre 1000 et 1150 m NGF, cette agglomération centrée sur le col s'étendait sur une superficie d'une quinzaine d'hectares minimum, sur le flanc méridional du puy de Dôme. Cet endroit est caractérisé par des conditions climatiques nettement défavorables : l'hiver, glacial, y est marqué par une longue période d'enneigement ; l'été, les orages sont nombreux et violents ; pluie et brouillard règnent en toute saison ; le vent dominant d'ouest, canalisé par les volcans, souffle fréquemment avec force. Il faut ajouter à cela l'absence de source, caractéristique de ce contexte volcanique.

La présence de vestiges antiques était connue dans ce secteur au XIX<sup>e</sup> siècle. Des fouilles y ont même été entreprises dès 1827 au moins (Laforce 1827). L'absence totale de couvert forestier et l'intense érosion causée par des siècles de surpâturage (Redon 1918 ; 1919) permettaient alors d'observer diverses constructions d'époque romaine interprétées tantôt comme celles d'un « bourg », tantôt comme celles d'une « forteresse » ou d'un « poste militaire » destiné à contrôler la route et à surveiller les montagnards (Fig.1). Suite à la découverte des vestiges du temple de Mercure au sommet du puy de Dôme en 1873, l'érudite P.-P. Mathieu (1875) émet l'hypothèse d'une « étape pour le voyageur » doublée d'une « halte pour le pèlerin qui montait plus haut ». A. Audollent (1901-1908) reprend à son compte l'hypothèse d'« abris » ou d'« hôtelleries (*mansiones*) pour les voyageurs ou les pèlerins »<sup>30</sup>. Depuis, le reboisement systématique de la chaîne des Puys a fait presque complètement disparaître le site de la mémoire collective.

Les recherches conduites en 1999 et en 2000 par L. Humbert dans le cadre d'une maîtrise puis d'un DEA ont révélé une concentration « anormale » de vestiges archéologiques du Haut-Empire au col de Ceyssat, surtout après la tempête de décembre 1999 (Humbert 1999 ; 2000). À la lumière des observations effectuées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, de l'étude de collections privées,

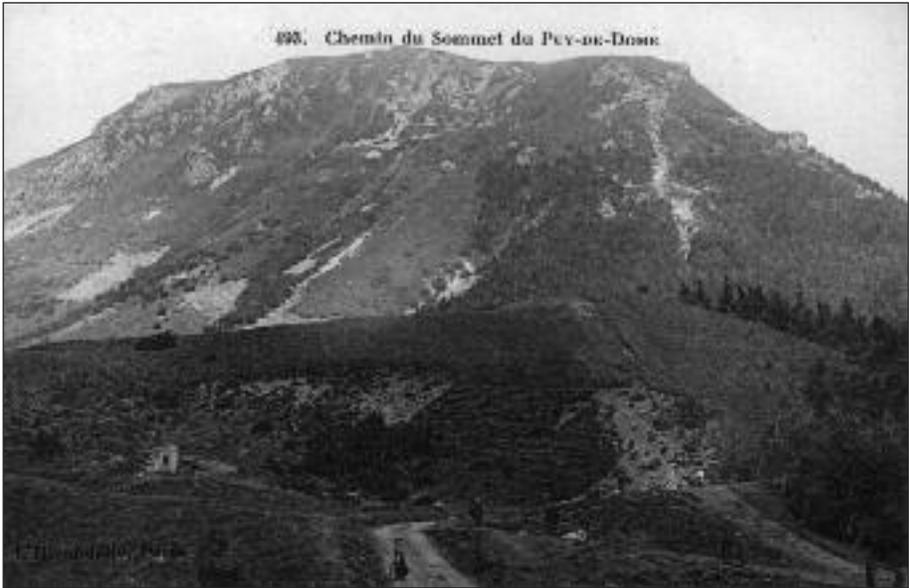


Fig.1 : Vue du puy de Dôme et du puy Redon depuis le col de Ceysnat (carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle - AD 10Fi2949).

d'une série de sondages, de surveillances de travaux et de plusieurs opérations d'archéologie préventive, l'hypothèse d'une agglomération liée à la fois au passage de la voie et au temple de Mercure implanté au sommet du puy de Dôme a été avancée. Il restait à en caractériser l'extension, la chronologie, l'organisation et les fonctions. Pour cela, une vaste campagne de sondages systématiques a été entreprise en 2001, dans le but d'explorer le secteur le plus mal connu de cette agglomération alors encore hypothétique : le puy Lacroix, anciennement nommé puy Redon, qui, à 1150 m d'altitude, domine le col et contrôle le principal accès au sommet du puy de Dôme, par l'actuel chemin des Muletiers (Trément dir. 2003a). Cette opération a été complétée en 2003 par un sondage ouvert en contrebas du col, à l'ouest, le long du tracé supposé de la voie romaine, dans un secteur d'habitat occupé à l'époque romaine. À l'issue de ces travaux, on peut distinguer quatre secteurs, nettement identifiés par la topographie mais aussi par leur fonction (Fig.2).

## 1. Le secteur nord

La zone septentrionale correspond au sommet et aux flancs du puy Redon, qui culmine à 1150 m NGF (Fig.3). Adossé à la base du puy de Dôme, celui-ci présente la forme d'un éperon qui domine le col de Ceysnat de plus d'une cinquantaine de mètres. Ses pentes, particulièrement raides, varient entre 40 et 50%. Sur un total de 36 sondages ouverts dans ce secteur, 34 ont livré des

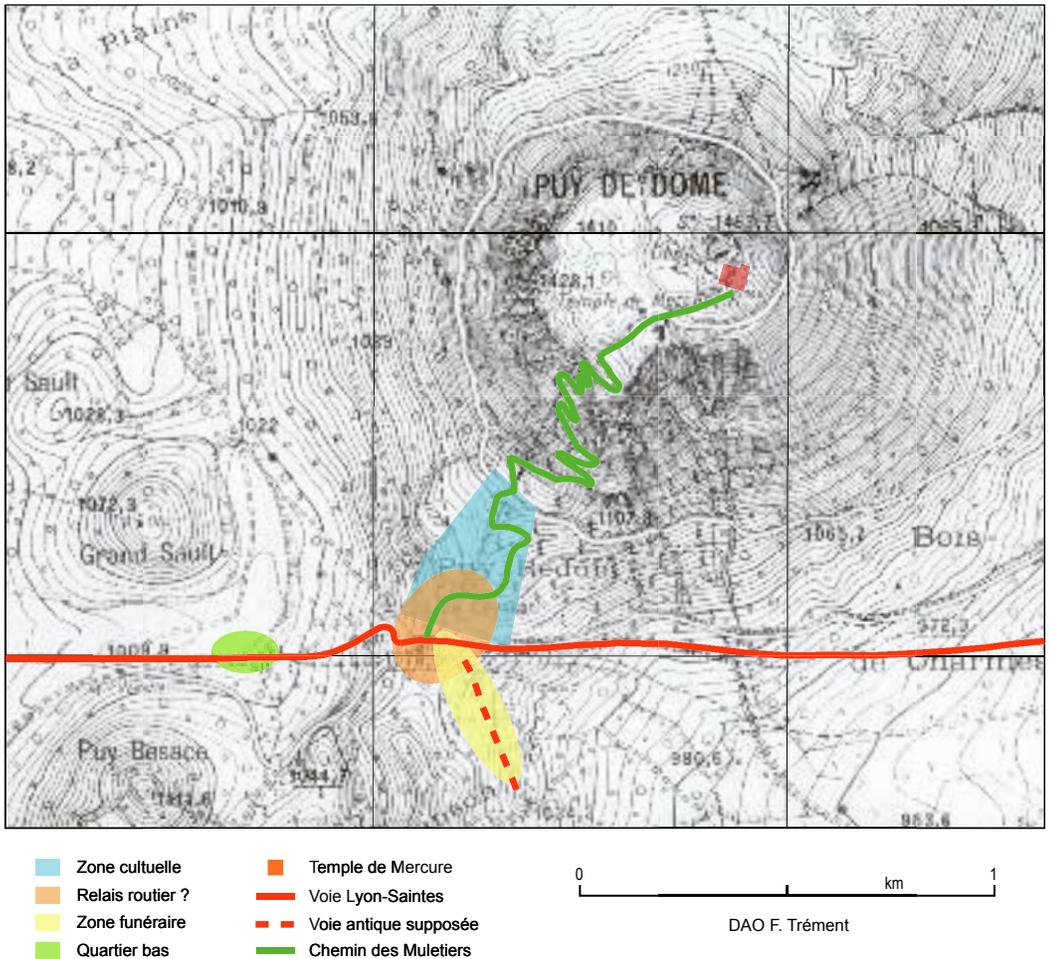


Fig.2 : Proposition d'interprétation fonctionnelle de l'agglomération du col de Ceyssat (fond topographique : carte au 1:20000 levée en 1933 par le Service Géographique de l'Armée) (F. Trément).

indices d'occupation antique et la moitié des structures archéologiques, le plus souvent des murs (Trément dir. 2003a). Eu égard à la faiblesse de la surface échantillonnée (4,4%), ces résultats indiquent une occupation dense et continue du puy Redon, particulièrement au sommet de l'éperon et dans ses environs. Mais il est clair, à la lumière des découvertes fortuites et des données de prospection, que l'occupation s'étendait bien au-delà de ce secteur, en particulier en direction du nord et du sud. Ainsi, tous les types de reliefs étaient occupés : éperon sommital, versants plus ou moins abrupts, replats et terrasses naturels ou artificiels.

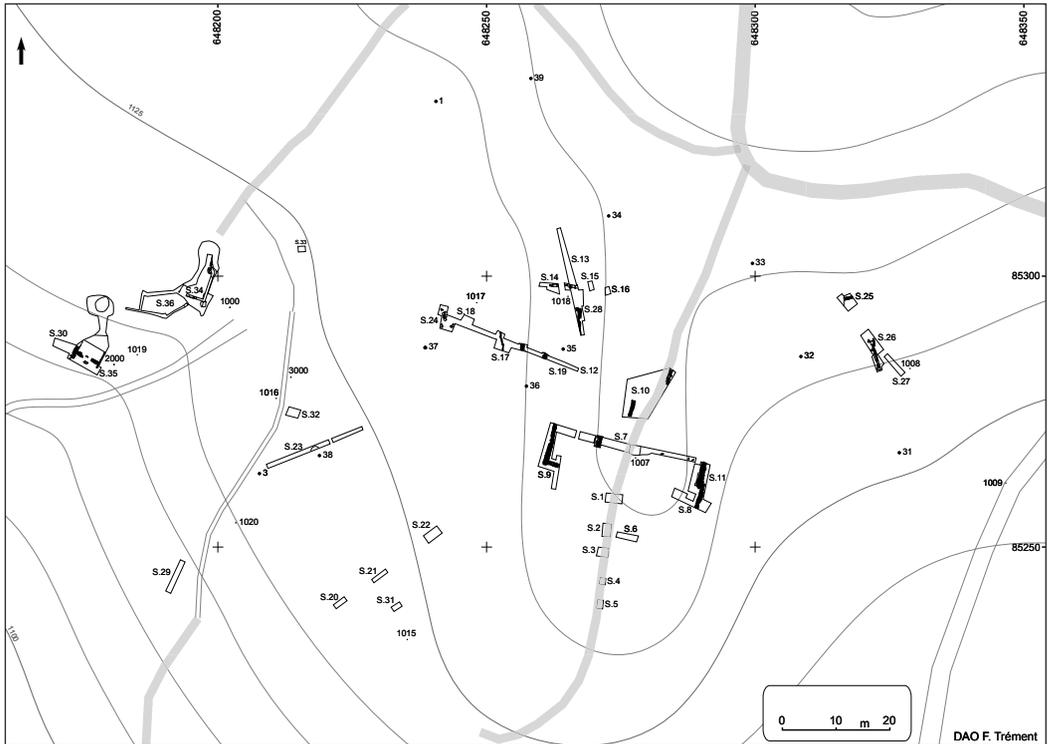


Fig.3 : Plan des fouilles du secteur nord (puy Redon) (F. Trément).

La campagne de sondages de 2001 a révélé que l'occupation de la zone septentrionale commence dès La Tène finale. Mal connue, cette occupation est attestée dans près de la moitié des sondages par la présence de tessons de céramique, toujours en faible quantité. Leur distribution dans l'espace indique que toute la zone occupée durant le Haut-Empire est concernée : l'éperon sommital, les premiers replats du versant ouest et la zone du grand fossé, la terrasse orientale, le grand replat occidental et sa bordure. Plusieurs structures se rapportent à cette période, en particulier une palissade forte qui borde la base de l'éperon sommital à l'ouest et témoigne d'une véritable organisation de l'espace dès le Ier s. av. J.-C.<sup>31</sup> (Fig.4 n°1).

Les premières décennies du Ier s. ap. J.-C. sont marquées par d'importants travaux de terrassement et de construction, qui bouleversent la topographie du site. Sur tous les versants, des terrasses artificielles sont surcreusées dans le substrat, vers le haut de la pente, et remblayées, vers le bas, avec les matériaux ainsi récupérés (Fig.4-7). Soutenues par de puissants murs, ces esplanades supportent des bâtiments en dur couverts de toitures en tuiles. Dans le secteur de l'éperon, le souci de rationaliser l'espace apparaît avec évidence. Les constructions y témoignent à la fois d'une parfaite adaptation aux conditions



1



2



3



4

Fig.4 : Fouilles du secteur nord (puy Redon). 1 : Palissade forte de la fin de La Tène finale dans le sondage S.17 (cliché F. Trément) – 2 : Bases de piliers de la façade d'un bâtiment de la terrasse orientale dans le sondage S.26 (cliché F. Trément) – 3 : Bâtiment implanté sur une des terrasses occidentales dans le sondage S.35 (cliché F. Trément) – 4 : Mur en grand appareil bordant le chemin d'accès au sommet du puy Redon dans le sondage S.14 (cliché F. Trément).

topographiques et d'une volonté d'organiser le bâti selon une logique d'orthogonalité. Partout, les bâtiments sont alignés perpendiculairement à la pente. La cohérence, voire la quasi-symétrie, des structures identifiées au sommet de l'éperon et sur les premiers replats laisse même supposer que l'on est là en présence d'un édifice unique, construit sur deux niveaux (Fig.3). On ignore

malheureusement tout du système de circulation : existait-il des rues ou des ruelles reliant les différents bâtiments ? Le passage d'une terrasse à une autre implique l'existence d'escaliers assez conséquents, le dénivelé atteignant fréquemment 3 m. Or aucun vestige n'en a été retrouvé. De même, l'évacuation des eaux des toitures nécessitait des systèmes d'écoulement adaptés aux fortes précipitations. L'importance des surfaces couvertes ne pouvait qu'accroître le problème. Pourtant, aucun vestige de drain ou d'égout n'a été identifié. Enfin, l'absence de source nécessitait l'usage de captages et de citernes, non repérés dans les zones dégagées. Il faut, bien évidemment, rapporter ces lacunes documentaires à la faiblesse de la superficie fouillée.

L'abondant mobilier recueilli dans les niveaux de démolition qui recouvrent le puy Redon permet de placer l'abandon de ce secteur peu après le milieu du III<sup>e</sup> siècle. L'effondrement des murs de soutènement des terrasses, sous le poids des remblais gorgés d'eau, du fait du ruissellement aggravé par l'écroulement des toitures, provoque alors la chute en cascade des bâtiments. Cet événement a dû se produire assez rapidement, car les dépôts intermédiaires sont très ténus ou inexistantes. Les couches de démolition forment désormais une carapace, insensible à l'érosion, qui a fossilisé la topographie antique pour le plus grand bonheur des archéologues (Fig.5).

Quelle était la fonction de tous ces bâtiments, édifiés en un lieu aussi défavorable *a priori* ? De nombreux indices laissent penser que leur vocation était principalement culturelle. Le mobilier exhumé, tout d'abord, est

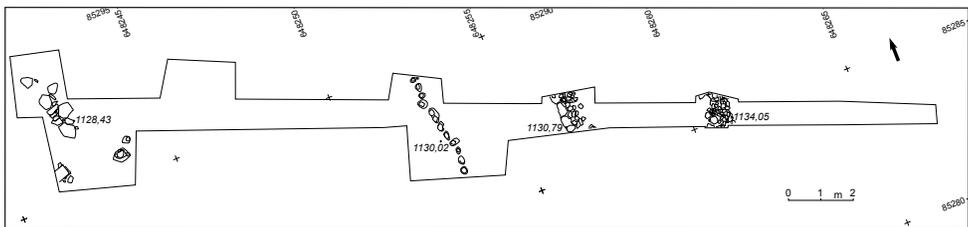
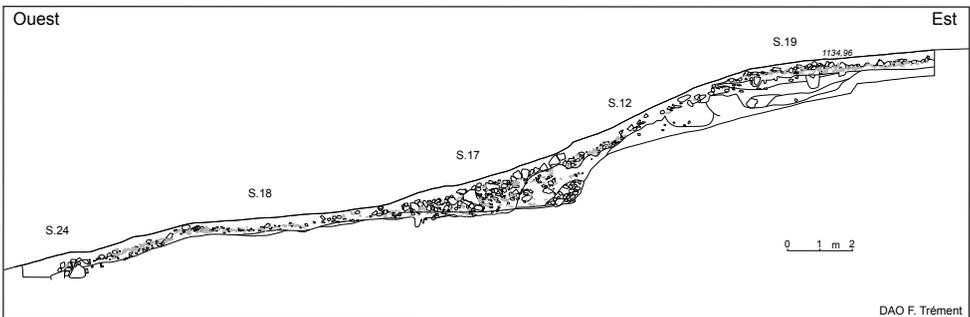


Fig.5 : Coupe stratigraphique du versant occidental du puy Redon et planimétrie des sondages S.12, S.17, S.18, S.19 et S.24 (F. Trément).



1



2



3

Fig.6 : Fouilles du secteur nord (puy Redon).

1 : Sondage linéaire S.12 ouvert sur le versant occidental du puy Redon (cliché F. Trément) – 2 : Entaille creusée dans le substrat volcanique rendue visible dans le sondage S.12 du fait de l'effondrement du mur de soutènement de la terrasse supérieure ; le niveau de sol de la terrasse inférieure est conservé (cliché F. Trément) – 3 : Mur de soutènement d'une terrasse supportant un bâtiment dans le sondage S.7 (cliché F. Trément).

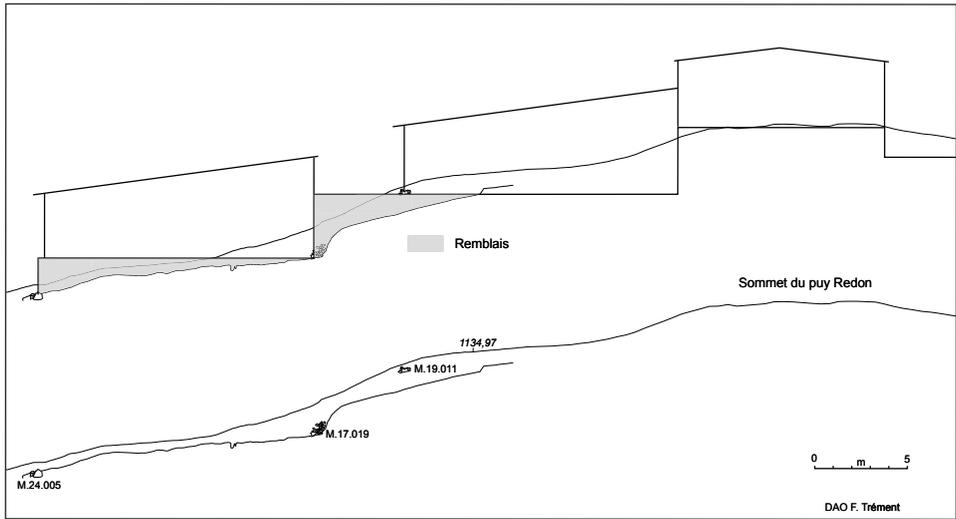


Fig.7 : Topographie du versant ouest du puy Redon et proposition de restitution schématique des aménagements antiques (F. Trément).

caractérisé par la fréquence des graffites et la spécificité du répertoire morphologique, dominé par les cruches et les bouilloires. À quoi s'ajoutent plusieurs fragments de figurines en terre blanche et une stèle cassée en domite figurant un personnage féminin assis (Fig.8). On mentionnera également des éléments de parure, un petit sanglier en bronze ainsi qu'un énigmatique fossile d'oursin. L'étude céramologique approfondie réalisée par J. Trescarte (2003 ; 2007) sur les céramiques communes confirme sans ambiguïté la fonction rituelle et culturelle de la vaisselle retrouvée dans ce secteur.

La qualité des constructions mérite aussi d'être soulignée, en particulier le soin apporté à la réalisation des parements, mais surtout la présence d'éléments architectoniques (chapiteau, fragment de corniche), d'enduits peints polychromes, de marbre vert et de mosaïques polychromes. L'utilisation de blocs en grand appareil témoigne d'une volonté de monumentaliser certains murs de soutènement ou de façade (Fig.4 n°4), ce que confirme la découverte de plusieurs éléments architectoniques (Fig.9). Enfin, on notera la présence d'un bâtiment à hypocauste sur la terrasse orientale (Fig.4 n°2).

Le plan de certains édifices n'est pas sans évoquer celui de lieux de culte. Ne faut-il pas voir dans la relative symétrie du bâtiment qui couronne l'éperon sommital le plan centré d'un *fanum*, dont la *cella*, large de 5 m et longue de plus de 10 m, serait décorée d'enduits peints (Fig.3) ? Par ailleurs, deux bâtiments dégagés sur le versant ouest font volontiers penser à des *cellae*, avec leur porche d'entrée (Fig.4 n°3). Quant au grand fossé monumentalisé qui



1



2



3



4



5

Fig.8 : Mobilier culturel provenant du secteur nord (puy Redon). 1 : Sanglier en bronze (cliché L. Savy) – 2 : Lion en céramique glaçurée exhumé dans le sondage S.8 (cliché B. Dousteysier) – 3 : Dédicace adressée par Liv(ius ?) COI[...] à la puissance divine des Augustes et au dieu Mercure (cliché Musée Bargoin) – 4 : Stèle féminine en domite (cliché L. Humbert) – 5 : Statuette féminine en terre cuite exhumée dans le sondage S.14 (cliché B. Dousteysier).



1



2



3

Fig.9 : Éléments architectoniques et cultuels provenant du secteur nord (puy Redon). 1 : Chapiteau (cliché L. Humbert) – 2 : Base d'autel (cliché L. Humbert) – 3 : Corniche (cliché B. Dousteysier).

ferme en partie l'éperon au nord, il pourrait avoir servi soit d'accès soit de limite à la zone sacrée sommitale.

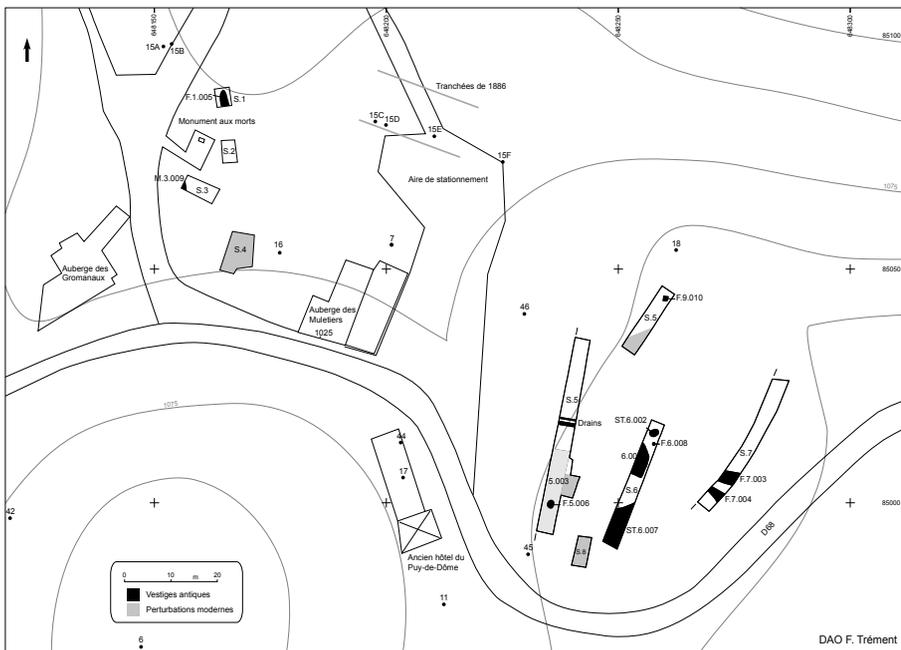
La présence de plusieurs stèles ou bases d'autels va dans le même sens (Fig.8 n°4 ; Fig.9 n°2), de même qu'une inscription (Fig.8 n°3) découverte dans ce secteur en 1906 à l'occasion des travaux de construction du train à crémaillère (Wernert 1907 ; *CIL*, XIII, 11164)<sup>32</sup>. Datée entre 181 et 220 par B. Rémy (1996 : 125-126 n°52), cette dédicace, adressée par un certain Liv(ius ?)

COI[...] à la puissance divine des Augustes et au dieu Mercure, confirme la vocation culturelle du lieu, qu'elle relie au temple érigé au sommet du puy de Dôme<sup>33</sup>.

La position centrale et dominante de l'éperon formé par le puy Redon, qui se situe en outre sur le chemin d'accès obligé pour accéder au sanctuaire sommital, explique certainement qu'on ait dépensé autant de moyens pour en aménager les flancs et le sommet, pourtant particulièrement étriqué à l'origine.

## 2. Le secteur central

La zone centrale correspond au col proprement dit (Fig.10). Elle se développe sur un espace peu accidenté de deux à trois hectares, en bordure du tracé supposé de la voie d'Agrippa, à une altitude comprise entre 1050 et 1100 m NGF. Les données archéologiques proviennent principalement des découvertes fortuites occasionnées par l'installation des auberges au XIX<sup>e</sup> siècle, de l'activité des fouilleurs clandestins, de surveillances de travaux et de trois opérations d'archéologie préventive conduites en 1999 et 2003 préalablement à l'aménagement d'un parking. Ajoutons que, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'intense fréquentation touristique du col a engendré des aménagements



qui, sans être de grande ampleur, ont, par leur multiplication, bouleversé les niveaux archéologiques.

Si l'on s'en tient aux vestiges assurément en place, il apparaît avec évidence que toute cette zone était occupée par des constructions dont il est malheureusement impossible, en l'état, de reconnaître l'organisation générale et de déterminer la fonction. Le diagnostic archéologique réalisé en 1999 par B. Mortagne de Sury (1999 ; 2001) sur une superficie de 1,450 ha avait pour principal objectif de repérer la voie romaine. De fait, un radier de galets épais de 0,40 à 0,60 m et large d'au moins 8 m a été identifié dans le terrain délimité par la boucle que décrit la D68 immédiatement à l'est de l'auberge des Muletiers. Toutefois, sa datation n'est pas assurée. Le décapage a révélé, par ailleurs, que l'ensemble de l'aire concernée par les travaux présente des vestiges d'occupation datés de La Tène finale et du Haut-Empire. La première période est attestée par des fragments de céramique non tournée, datés de La Tène D, recueillis dans des fonds de fosses, et par un couteau trouvé dans les déblais, qui pourrait dater de La Tène. L'occupation du secteur est clairement attestée au II<sup>e</sup> et au début du III<sup>e</sup> siècle par d'épais niveaux d'occupation et de démolition, par des vestiges construits et fossoyés, dont un bâtiment, partiellement dégagé, associé à des structures annexes (épandage de rejet, petite fosse). D'autres vestiges d'époque romaine n'ont pu être précisément datés (mur, fosse, structure empierrée). La découverte de sept gros fragments de meules, sur une surface assez restreinte, pourrait indiquer une activité de boulangerie.

Le second diagnostic archéologique, réalisé en 2003 par P. Arnaud (2003 ; 2005), a consisté en trois sondages d'une superficie totale de 1750 m<sup>2</sup>. Trois dépressions étagées du nord-ouest au sud-est ont été mises au jour. Le comblement des deux plus hautes était surmonté par des aménagements datés du II<sup>e</sup> et du début du III<sup>e</sup> siècle. Parmi eux ont été dégagés trois murs appartenant à une construction soignée en petit et moyen appareil (Fig. 11).

Ce sont, paradoxalement, des découvertes anciennes, des remplois et des indices isolés qui éclairent le plus la nature de l'occupation antique dans ce secteur. Les nombreux éléments d'architecture réemployés dans l'hôtel du Puy-de-Dôme – pierres de taille, fragment de corniche, linteau de grandes dimensions, divers blocs ouvragés (Vernet 1999 ; 2001) –, les deux fragments de corniche montrés en 1886 par l'aubergiste Coulomb au capitaine Noir de Chazournes (1886), les « divers fragments monumentaux ornés de riches sculptures décoratives et provenant de frises très soignées » exhumés quelques mois plus tard (De Laigue 1889), le chapiteau trouvé par un autre aubergiste en 1992, tous ces éléments suggèrent la proximité d'un édifice monumental. La présence de chaperons de mur de grandes dimensions, dont six en place alignés sur 80 m, évoque un mur d'enceinte à caractère lui aussi monumental.



Fig.11 : Secteur central, sondage 2, bâtiment 1 vu du nord-ouest (cliché M. Brizard – INRAP dans Arnaud 2003, fig.18).

Ce mur barrait-il l'accès au puy Redon depuis le col ? Délimitait la zone culturelle ? Une station routière ? Ou bien la nécropole située au sud ? Bordait-il la voie romaine ? Ce sont là autant de questions qui demeurent sans réponse faute de fouilles extensives.

Par comparaison avec le puy Redon, le mobilier recueilli dans ce secteur semble renvoyer davantage à la vie quotidienne qu'au domaine cultuel : c'est le cas, en particulier, des débris de meules et de la céramique, caractérisée par la prédominance de la vaisselle de cuisine et par la quasi-absence de graffites. On notera également la découverte d'une fusaiöle et la fréquence des clous de chaussure. Peut-on en déduire que le secteur des auberges était voué davantage aux hommes qu'au dieux, et qu'il faudrait y reconnaître un relais routier ? Cette hypothèse, très vraisemblable, reste toutefois à démontrer.

### 3. Le secteur sud

La zone située au sud du col n'a livré depuis le XIX<sup>e</sup> siècle que des indices funéraires (Fig.12), à l'exception d'un bâtiment à hypocauste situé sur une éminence, à l'extrémité septentrionale du puy des Grosmanaux (Fournier 1957 ; 1963). Il s'agit tout d'abord de la stèle funéraire (Fig.13), aujourd'hui

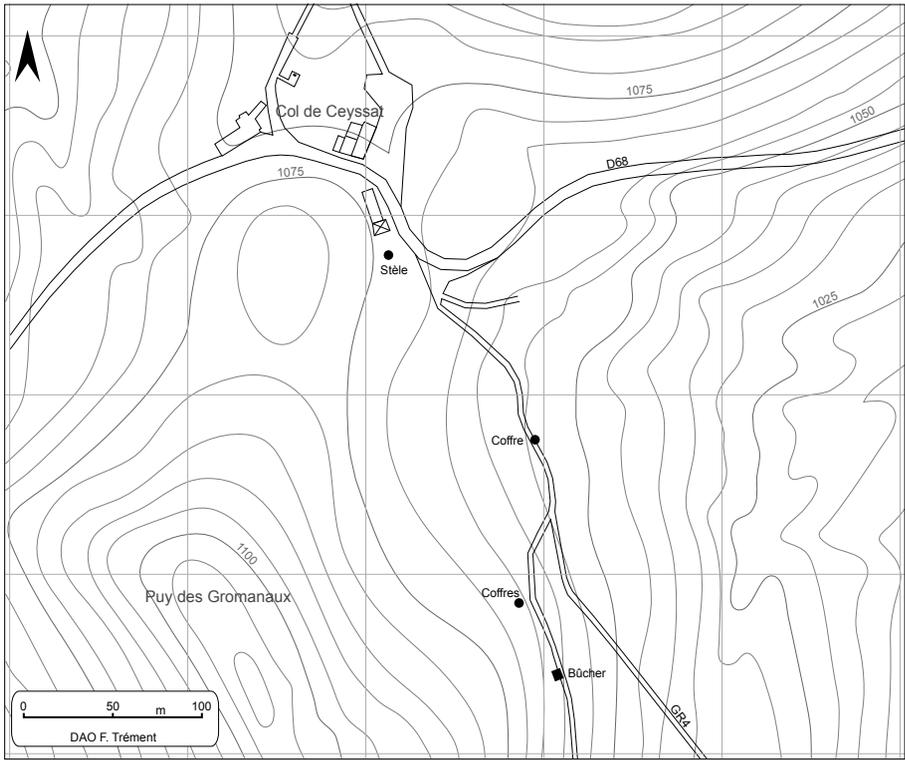


Fig.12 : Localisation des vestiges funéraires du col de Ceyssat (secteur sud) (F. Trément).

conservée au Musée d'archéologie nationale, découverte durant l'hiver 1886-1887 lors du creusement des fondations d'une écurie (De Laigue 1889 ; Reinach 1894 : 26 n°31650). Il s'agit ensuite de plusieurs coffres cinéraires exhumés dans les années 1990 en au moins deux points espacés de 85 m (Fig.14). Il s'agit, enfin, du bûcher funéraire monumental fouillé en 2000 à 235 m au sud de la route (Trément, Humbert 2004). Daté du milieu du II<sup>e</sup> siècle, celui-ci présentait une fosse de 4,80x3,80 m à l'ouverture, profonde de 1,80 m, dans laquelle plus de 500 vases avaient été déposés ou brisés lors de la cérémonie (Fig.15). Les dimensions du bûcher, la quantité des offrandes et le volume du bois brûlé, exceptionnels, laissent penser qu'on a incinéré là une personnalité de premier plan.

La répartition de ces vestiges indique que la nécropole s'étendait sur au moins 250 m de long dans le sens nord-sud, à une altitude d'environ 1050 m NGF. On ignore en réalité quelles étaient ses limites et donc ses dimensions. La distribution des vestiges connus le long d'un axe nord-sud suggère l'existence d'une voie antique partant du col en direction du sud et longeant le flanc est du puy des Grosmanaux (Fig.2).

#### 4. Le secteur ouest

Le secteur occidental se localise à environ 400 m à l'ouest du col, au pied du puy Besace, à une altitude voisine de 1010-1020 m NGF. À cet endroit, le terrain, plat, affecte une pente modérée vers le nord-ouest. Prospections, relevés microtopographiques et sondage y ont révélé la présence de plusieurs bâtiments alignés sur près d'une centaine de mètres le long du tracé probable de la voie romaine (Trément dir. 2003a). Cette dernière est attestée, à l'ouest, par deux alignements d'*umbones* espacés de 6,50 m (Fig.16). À l'est, en contrebas du col, une énorme cavée au profil sinueux d'une dizaine de mètres de large, encaissée de 3 à 5 m, pourrait correspondre au tracé de cette voie. Le coude et l'encaissement très marqués de cette cavée permettaient de maintenir une pente constante.

Un sondage recoupant l'axe de la voie supposée et l'un des bâtiments a mis en évidence, en 2003, plusieurs surfaces de circulation antiques dont le tracé est repris par le chemin



Fig.13 : Stèle funéraire conservée au Musée d'archéologie nationale découverte durant l'hiver 1886-1887 lors du creusement des fondations d'une écurie (De Laigue 1889).



Fig.14 : Coffres cinéraires provenant de la nécropole (clichés F. Trément).

moderne (Fig.17). L'épaisseur et la compacité du radier, les blocs de bordure (*umbones*) destinés à le contenir (conservés ou présents sur un seul côté), la surface de roulement bombée large d'environ 6,50 m et l'existence de deux fossés bordiers espacés d'environ 22 m indiquent clairement qu'il s'agit d'une voie



Fig.15 : Le bûcher funéraire en cours de fouille (cliché F. Trément).

romaine (Fig.18). La construction de ce tronçon remonte au plus tôt au premier tiers du Ier siècle. Elle pourrait être contemporaine de la mise en place des milliaires de Claude, dont un exemplaire a été découvert au XIX<sup>e</sup> siècle à 3 km à l'est du col de Ceysat, en direction de Clermont.

Il est clair, à l'issue du sondage et des relevés topographiques réalisés en 2003, que tout cet espace a été aménagé aux deux premiers siècles de notre ère, voire dès avant le changement d'ère, et qu'il était très fortement structuré par la voie romaine. Deux soucis majeurs semblent avoir constamment guidé les aménagements dans ce secteur : celui de gérer les écoulements hydriques et celui de maintenir des zones de circulation. Ces objectifs ont nécessité l'aménagement d'un fossé au gabarit relativement important sur le côté sud de la voie<sup>34</sup>. La construction de la voie a visiblement été à l'origine d'une concentration des écoulements entre la chaussée et le bâtiment sondé qui la borde au nord. À tel point que les importants apports



Fig.16 : Alignement d'*umbones* marquant la bordure de la chaussée romaine (secteur ouest) (cliché F. Trément).

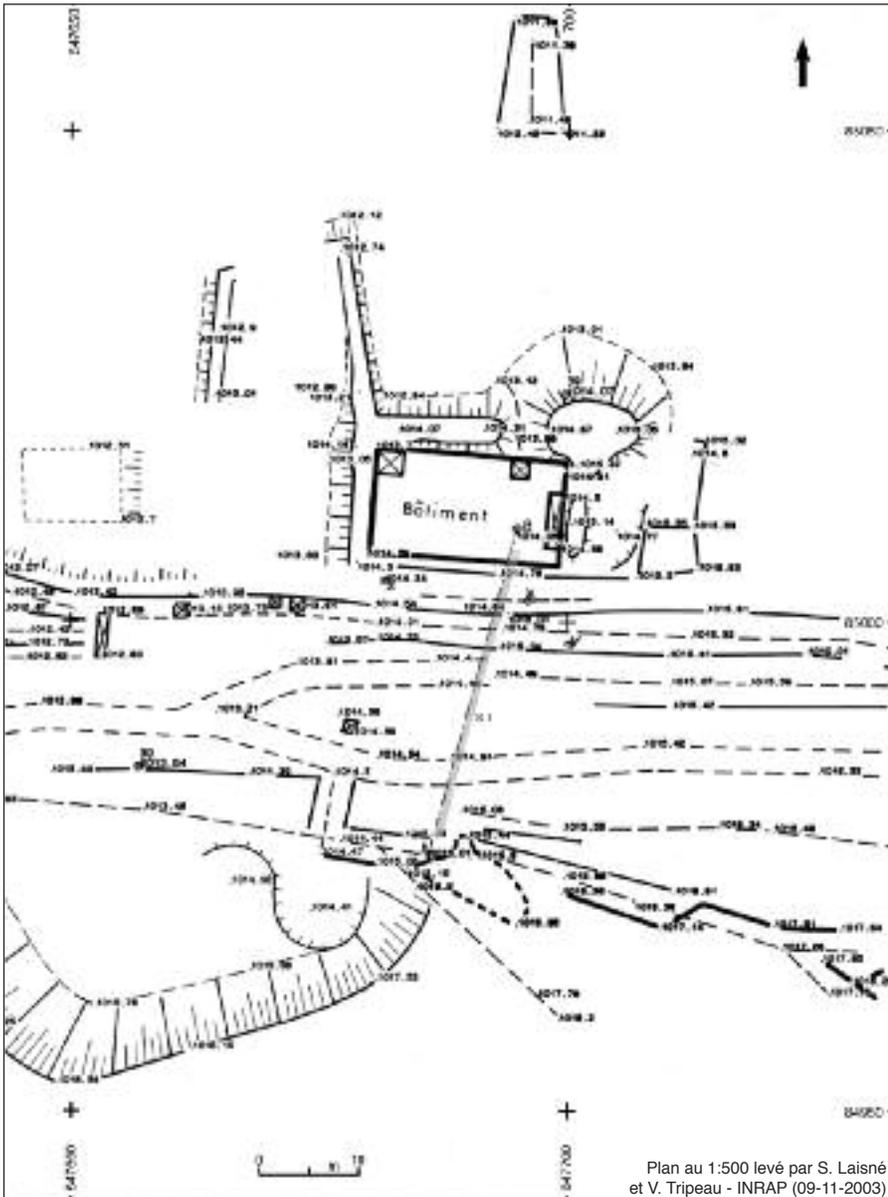


Fig.17 : Implantation du sondage recoupant la voie romaine et un des bâtiments qui la bordent (secteur ouest) (S. Laisné, F. Trément, V. Tripeau).

sableux accumulés ont nécessité la reconstruction du mur de façade de l'édifice, sur des bases plus solides, ainsi que l'exhaussement du niveau du sol.

Ces problèmes de gestion des écoulements sont perceptibles dès les premiers temps de l'occupation du secteur, comme en témoignent les dépôts sableux accumulés au sommet du comblement du grand fossé. Il est tentant de les mettre en rapport avec les déboisements qu'a dû provoquer, dans les

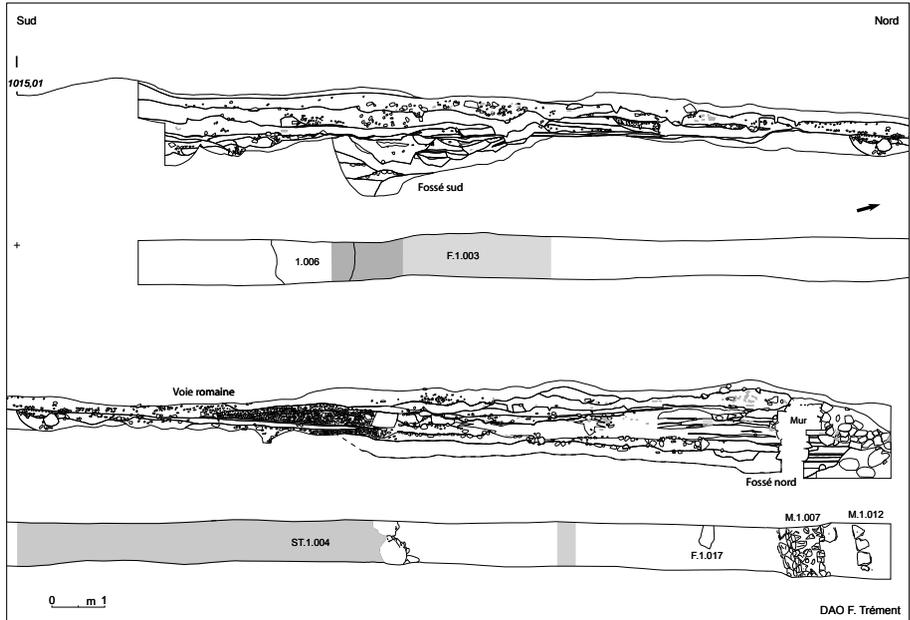


Fig. 18 : Coupe stratigraphique sud-nord et planimétrie du transect recoupant la voie romaine et le bâtiment qui la borde (secteur ouest) (F. Trément).

premières décennies du I<sup>er</sup> siècle, l'énorme chantier de terrassement et de construction de l'agglomération, juste au-dessus, au col de Ceysnat et sur le puy Redon. Les versants des puys sont en effet particulièrement sensibles à l'érosion, une fois dénudés, comme en atteste la situation catastrophique connue aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, avant les grands reboisements (Redon 1918 ; 1919). La construction de la voie romaine a dû nécessiter des précautions particulières pour gérer les flux hydriques et sédimentaires.

La découverte d'une tesselle de mosaïque en pâte de verre bleue dans le bâtiment sondé suggère, comme au puy Redon, un statut relativement élevé de cet établissement. S'agissait-il d'un lieu de culte implanté à proximité de la voie romaine ? Les vestiges environnants laissent supposer que l'on est en présence d'un habitat aggloméré. Faut-il imaginer, dans ce cas, un continuum entre la zone occidentale et le col ? Ou bien une organisation « polycentrique » ? Ou encore une organisation « en chapelet », dans laquelle l'habitat serait égrené le long des axes de communication ? Cette dernière hypothèse paraît devoir être privilégiée en l'état.

## 5. Conclusion

En conclusion, on peut affirmer que les recherches conduites au col de Ceysnat depuis 1999 renouvellent notre connaissance de l'environnement

proche du temple de Mercure sis au sommet du puy de Dôme, en démontrant l'existence d'une véritable agglomération associant des activités culturelles, routières et funéraires. Placée sur le point le plus élevé de la voie reliant Lyon et Saintes (1077 m NGF), là où celle-ci franchit la chaîne des Puys, cette agglomération canalisait vraisemblablement le flux des pèlerins qui convergeaient, périodiquement, vers l'un des plus prestigieux sanctuaires des Gaules. La distance séparant le temple de Mercure du chef-lieu de cité *Augustonemetum* nécessitait en effet un relais. Quoi de plus logique que ce relais se soit développé autour du col, qui permettait l'accès le plus direct vers le sommet de la montagne sacrée ! On ignore encore l'essentiel sur cette agglomération, en particulier le détail de son organisation. On sait toutefois qu'un habitat probablement assez étendu et structuré existait déjà à la fin de La Tène. Le début du Ier siècle de notre ère se caractérise par de gros travaux de terrassements, qui voient la mise en place d'un système de terrasses et d'esplanades sur lesquelles devaient se développer non seulement toutes sortes d'édifices culturels, mais aussi des annexes liées aux pratiques religieuses et à l'accueil des pèlerins. Les activités religieuses semblent prendre alors une telle ampleur qu'on est tenté d'évoquer un véritable « complexe cultuel ». La présence d'une nécropole et d'un bûcher funéraire aux dimensions exceptionnelles confirme l'importance de cette agglomération et soulève la question de ses liens organiques avec le temple sommital. On aimerait savoir pourquoi le site est abandonné peu après le milieu du IIIe siècle. Cette désaffection traduit-elle celle, plus générale, des cultes païens et en particulier de la dévotion à Mercure, le dieu le plus vénéré par les Gallo-Romains, et notamment par les Arvernes ? Ce serait là le signe que les fonctions religieuses de l'agglomération avaient pris le dessus sur ses fonctions routières, car on sait que le col de Ceyssat continua d'être, jusqu'au XVIIIe siècle, le point de franchissement privilégié de la chaîne des Puys.

## NOTES :

1. « Élités Municipales Italiennes de la République et de l'Empire ». À partir de 2002, ce programme fut orienté en direction du « quotidien institutionnel des cités » en Occident. Mireille Cébeillac-Gervasoni (directeur de recherche émérite du CNRS) et Clara Berrendonner (maître de conférences, Paris I) le dirigeaient.

2. « Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques ».

3. Par ordre alphabétique : Blanc 2011a ; 2011b ; Dacko 2010 ; à paraître ; Lamoine 2002 ; 2006 ; 2009 ; 2011a ; 2011b ; Lamoine, Montzimir 2006 ; Nectoux 2010a ; 2010b.

4. Ce nombre dépend toutefois de rapprochements hypothétiques entre plusieurs fragments, l'examen des textes étant encore en cours ; il n'inclut d'ailleurs pour l'instant ni les bornes milliaires ni les textes relevant de *l'instrumentum domesticum*.

5. Il s'agit essentiellement du recueil des *Inscriptions Latines des Trois Gaules (ILTG)* de Pierre Wuilleumier (1963b), de la revue *l'Année Épigraphique*, ou encore de la collection des *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA)*, dont deux volumes ont été consacrés pour le moment aux peuples du Massif Central : les Vellaves (Rémy 1995) et les Arvernes (Rémy 1996).

6. Nous remercions notamment ici Jacques Roger et Dominique Dussot du Service régional d'archéologie du Limousin, qui ont porté à notre connaissance plusieurs documents inédits, de même que Thierry Mollard et Chantal Lamesch, du musée Bargoin de Clermont-Ferrand, qui nous ont permis un accès illimité au fonds épigraphique.

7. Pour comprendre l'importance de cette reprise, citons le corpus des inscriptions du territoire des Cadurques, qui a pu être augmenté de neuf inscriptions, ce qui en porte le nombre total à dix-sept.

8. Cette interrogation sur l'espace du Massif Central avait été initiée en 2004-2005 par Patrice Montzimir dans le cadre d'un master 2 (Montzimir 2005).

9. Traduction du Groupe de Recherches sur l'Afrique antique (1993 : 77).

10. Cette formule est inspirée de l'affirmation de Tertullien (*De Anima*, 30, 3) qui proclamait à propos de l'Afrique *Ubique domus, ubique populus, ubique respublica, ubique uita !* (« Partout des habitations, partout des peuples, partout des cités, partout la vie ! »), constatant avec force la réussite de la civilisation municipale en Afrique dans le premier tiers du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

11. Expression de Tacite (*Histoires*, IV, 54, 5) reprise par Yves Burnand (2005-2010) pour qualifier les sénateurs et les chevaliers romains d'origine gauloise.

12. Expression de Juvénal, *Satires*, VIII, 236.

13. Il s'agit des fonctions financières d'*inquisitores Galliarum*, de *iudices arcae Galliarum*, d'*allecti arcae Galliarum*, de *iudices arcae ferrariarum* et d'*adlectores ferrariarum*.

14. 62 inscriptions ont été recensées en intégrant les textes écrits ou recueillis par Sidoine Apollinaire, Venance Fortunat et Grégoire de Tours.

15. Par exemple, « [...] l'onomastique témoigne des vifs succès remportés par les nouveaux canons romains auprès des élites arvernes. Il serait erroné de tirer du constat de la déceltisation précoce de la toponymie rurale majeure et de l'anthroponymie des élites foncières (ou de certaines fractions de celles-ci) des conclusions portant plus largement sur l'usage du gaulois dans la société : nous ne pouvons appréhender en effet à travers l'analyse des toponymes prédiaux que la pointe avancée de la romanisation » (Chambon 2004 : 437-438).

16. Près de la moitié des inscriptions du Massif Central.

17. *Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XIV, 1849, résumé des séances mars 1849, p.64 à 66.

18. Le bloc est perdu.

19. Par exemple des plantations ornementales sur le modèle de celles retrouvées dans la *villa* des Martres-d'Artière (Vallat, Cabanis 2009 : 35).

20. Pourquoi ne pas voir dans certains réaménagements importants de *villae* (nécessitant la destruction totale de certaines parties, comme par exemple aux Blanchards à Montaigut-le-Blin et au Bourg à Culhat), la marque d'un nouveau propriétaire faisant table rase du passé et marquant de son empreinte personnelle un terrain associé à la magnificence d'un ancien riche propriétaire ? Les réaménagements de ces sites, reconnus par prospection aérienne, ne sont malheureusement pas caractérisés chronologiquement en l'absence de fouilles.

21. Mot latin désignant, dans la Gaule romaine, un centre civique destiné aux populations rurales éloignées d'une ville, et comprenant temple, théâtre, thermes, groupés autour d'un *forum*.

22. Analyse factorielle des correspondances (AFC), Classification ascendante hiérarchique (CAH), loi rang-taille, seuils d'apparition des fonctions urbaines, modèle hiérarchique et spatial élémentaire.

23. Les autres sites de Haute-Loire se localisent dans la cité des Vellaves.

24. Ces études récentes orientées vers la question des agglomérations sont liées au développement du Laboratoire d'Archéologie de l'Université de Clermont-Ferrand.

25. M. Poux (2011) a mis au jour un possible théâtre sur le plateau de Corent en 2011.

26. Le corpus des habitats de hauteur protohistoriques a été établi à partir des listes issues de Benkova, Guichard 2008 ; Fichtl 2005 ; Colin 1998 ; Ralston 1992 ; Pion 2006.

27. S. Fichtl (2005) mettait déjà en garde à propos de la complexité de l'évolution des *oppida* à l'époque romaine.

28. À titre de comparaison, C. Raynaud (2002 : 41) regroupe les agglomérations du Languedoc-Roussillon en 5 classes comprises entre 0,1 et 50 ha : – moins de 3 ha (16 sites) ; – de 5 à 9 ha (21 sites) ; – de 10 à 12 ha (9

sites) ; – de 15 à 20 ha (7 sites) ; plus de 20 ha (4 sites). En Languedoc-Roussillon comme dans le Massif Central, une majorité de sites ont une superficie inférieure à 20 ha. Mais le corpus du Massif Central présente un nombre plus important de sites supérieurs à 20 ha que celui du Languedoc-Roussillon.

29. Le rapport final de fouille contient la bibliographie complète du site jusqu'en 2003 : Trément dir. 2003a. Voir également, notamment pour les études ultérieures, Trément 2002e ; 2002f ; 2002g ; 2002h ; 2004b ; 2005e ; Trément, Humbert 2004 ; Humbert 1999 ; 2000 ; 2002 ; Prattedessus 2003 ; Trescarte 2003 ; 2007 ; thèse en cours ; Ducreux, thèse en cours. Pour les opérations d'archéologie préventive réalisées entre 1999 et 2003 à l'emplacement du parking : Vernet 1999 ; 2001 ; Mortagne de Sury 1999 ; 2001 ; Arnaud 2003 ; 2005.

30. A. Audollent (1927 : 58) reprend cette idée dans son article sur « Le temple de Mercure Dumias », publié en 1927 dans le numéro de *L'Auvergne littéraire, artistique et félibréenne*, intitulé *Le Puy de Dôme, la montagne des Arvernes* : « Ceux que l'ascension aurait effrayés, en raison de leur âge ou de leur santé débile, pouvaient, semble-t-il, satisfaire leur piété sans s'exposer à pareille fatigue. Au col de Ceyssat, et sur le flanc occidental du puy, au lieu dit « Redon », où la route des automobiles coupe le chemin aux seize lacets, des vestiges archéologiques ont revu le jour. S'il s'agit vraisemblablement d'abris ou d'hôtelleries pour les voyageurs et les pèlerins, on n'en saurait sans doute dire autant de La Tourette d'Enval, au territoire de Montrodeix, sur le plateau méridional, où l'on a exhumé des inscriptions et des statuettes de Mercure. Là pouvait bien exister un sanctuaire plus accessible aux impotents que celui du sommet. Mais la plupart des dévots devaient tenir à porter au dieu, sur le Dôme même, leurs hommages avec leurs prières, et à suspendre leurs ex-voto aux murs et aux voûtes de son temple ». S'intéressant, trois quarts de siècle plus tard, à l'environnement du temple de Mercure, J.-P. Tixier (1985 : 41) considère le col de Ceyssat et le site de Mazières (Orcines) comme des « relais avec des structures permettant l'accueil des pèlerins et des animaux (attelage) ».

31. La fonction de cette palissade reste incertaine. Deux hypothèses peuvent être avancées : délimitation de l'éperon sommital ou soutènement d'un premier système de terrasses.

32. L'inscription a été trouvée « à 150 mètres environ en contrebas du croisement de la nouvelle voie avec le sentier qui va de Ceyssat au sommet du puy de Dôme. Le fragment faisait partie d'un éboulis tombé du talus sur la neige de la tranchée » (Wernert 1907).

33. B. Rémy (1996 : 125-126 n°52) propose la lecture suivante : *Num(ini) Aug(usti), deo Mercurio, [.]Liu(ius ?) COI[—]*. Il n'exclut pas le développement *Num(inibus) Aug(ustorum)* à la première ligne. D'autres lettres de la seconde ligne sont partiellement conservées, mais restent indéchiffrables. B. Rémy (1996 : 126) fait deux remarques à propos de cette inscription : « Comme dans le sanctuaire du sommet du Puy-de-Dôme (*ILA*, Arvernes, 53), cette modeste dédicace associe le culte de Mercure arverne à celui du *numen* de l'empereur vivant ou des *numina* de l'ensemble des empereurs vivants ou morts [...]. Le dédicant portait sans doute les *tria nomina* des citoyens romains, mais son prénom et son surnom ont pratiquement disparu dans la lacune de la pierre et restent inconnus. Son gentilité latin est assez peu courant (une quinzaine d'occurrences dans les indices du *CIL*, XIII) ».

34. Un niveau charbonneux scellant le comblement de ce fossé a été daté par le radiocarbone à 1920+/-35 BP, soit 5-132 cal BP (Lyon-2688). Le fossé a donc cessé de fonctionner au plus tard dans le premier tiers du II<sup>e</sup> siècle.

35. Toutes les mesures sont données à titre indicatif et ne sauraient être considérées comme rigoureusement exactes (plan issu du redressement de nombreux clichés obliques).

36. Voir Mitton 2007 : 71 pour une comparaison avec les autres lieux de culte reconnus dans la cité.

37. Communication personnelle : Carine Muller-Pelletier (INRAP). Site des Queyriaux, Le Hameau des Moutiers, Cournon-d'Auvergne.

38. Les prospections aériennes n'ont en outre pas permis d'en repérer.

39. Seules les voies reliant les Arvernes et les Rutènes sont encore mal assurées.

40. Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory, Miami, Floride. Âge radiocarbone : 2020±30 BP. L'âge calibré à 2 sigma, soit 95% de probabilités, s'inclut dans l'intervalle Cal BC 90-50 AD et l'âge calibré à 1 sigma, soit 68% de probabilités, est compris dans l'intervalle Cal BC 50-20 AD.

41. Dans une note conservée au Service Régional de l'Archéologie à Clermont-Ferrand, A. Vinatié expose des découvertes de mobilier antique dans cette grotte. Information transmise par R. Liabeuf, SRA Auvergne.

42. Partie circulaire de la scène.

43. Chapelle.

44. Le sanctuaire à deux *fana* se transforme ensuite en *fanum* à double *cella*.